

LA RÉPUBLIQUE

de Seine-et-Marne

Montereau

La République de S.-et-M. - Lundi 28 décembre 2009 - 36

Les personnes handicapées exclues des accès de la gare SNCF de Montereau

C'est un véritable coup de gueule que pousse l'association « Mobilité réduite » basée à Avon, et c'est la gare de Montereau qui est visée, très en retard en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les mois sont comptés pour améliorer la vie et la mobilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Et c'est l'association Mobilité réduite qui le rappelle aux communes et aux collectivités. « Nous nous mobilisons pour le respect de la loi du 11 février 2005 intitulée ». Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. « Et il leur reste 61 mois pour rendre nos villes accessibles à toutes les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite », explique-t-on dans l'association.

« L'éternelle Arlésienne »

La ville de Montereau, malgré un forum de la mobilité qui s'est déroulé il y a deux mois, et qui a attiré bon nombre d'élus montereuais et des communes alentours, ne fait pas exception. En effet, ce

forum avait permis à chacun de ces élus de se rendre compte des difficultés que rencontrent les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil au quotidien. Trottoirs trop étroits et inappropriés pour accéder aux passages piétons, magasins sans accès handicapés, et autres motifs du calvaire qui fait réagir aujourd'hui l'association.

Et c'est pour la gare SNCF de Montereau que Mobilité Réduite a poussé son coup de gueule. « La gare a fait l'objet ces derniers mois de travaux concernant l'amélioration de l'accueil des voyageurs, avec l'installation de plaques de gare, des bancs, des poubelles, des outils d'information. Mais manifestement, ces travaux ne concernaient pas tous les voyageurs. Pour ce qui est de l'accessibilité aux quais et aux trains pour personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, c'est l'éternelle Arlésienne. »



La gare SNCF est la cible du coup de gueule de l'association Mobilité Réduite



Sur une vidéo visible sur internet, l'association retrace le parcours du combattant pour une personne en fauteuil pour rejoindre sa voiture

« Des places à 150 m de la gare »

Financés à 75 % par la SNCF et à 25 % par la région Île-de-France, comme le précise l'association, cette dernière rappelle également que la ville doit s'impliquer dans l'amélioration des conditions d'accès à la gare. « La ville de Montereau a aménagé en 2008 des Vélobox à proximité de l'entrée de la gare, à moins de 40 mètres », explique l'association qui regrette que la municipalité privilégie ses cyclistes plutôt que ses citoyens handicapés. « De même, par le passé déjà, des aménagements de voirie avaient été réalisés devant la gare, avec la création d'espaces pour les bus, les taxis et le dépôt-minute, sans compter des places de stationnement automobile à moins de 25

mètres de l'entrée de la gare. » Et de poursuivre : « Paradoxalement, les personnes à mobilité réduite doivent toujours se contenter de leur »ghetto« , situé à plus de 150 mètres de l'entrée de la gare. »

Sur une vidéo mise en ligne sur Youtube, l'association dévoile par l'image les incohérences dans le plan d'accessibilité de l'actuelle gare SNCF de Montereau. « Quand on connaît les difficultés de déplacement des personnes handicapées et à mobilité réduite, ce n'est vraiment pas citoyen. »

Installations inexistantes

À l'intérieur-même de la gare, l'association déplore l'inexistence d'installations pour permettre l'accès aux trains aux handicapés. En

effet, pour se rendre du hall de gare jusqu'au couloir menant aux voies, ce n'est pas moins d'une quinzaine de marches qu'il faut descendre.

Depuis le 1er juillet 2007, pourtant, les dispositions légales concernent tous les espaces publics et l'ensemble de la voirie ouverte à la circulation et stipulent que les places pour personnes à mobilité réduite doivent se trouver à proximité de l'entrée des bâtiments recevant du public. Pour être conforme à la loi, « il y a énormément de travail à faire de la part des collectivités territoriales, mais aussi de la part des commerces et entreprises recevant du public. Nous resterons très vigilants et ferons en sorte que la loi soit respectée », assure l'association.

J. E.